L'écho des CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques

Janvier 2020 **N° 71**

UCL, en ouvrant son magazine aux auteurs amis, leur laisse la responsabilité de leurs contributions.

Sommaire

Editorial 1
Alliance : motivation, projet immobilier de Ginkgo 4
Nouvelles brèves 7
Article de Michel Mazzoleni 10
Shipyards texte enquête publique 12
Article Bernard Hamel : les sentiers des calanques 13
Un ami de la nature s'en est allé 15
A la vitrine du libraire 16

Éditorial

Contrairement à ce que l'on espérait, 2019 n'a pas été l'année d'arrêt, ni même de réduction des nuisances qui agressent le Parc national des Calanques, bien au contraire. Comme on l'a vu précédemment (Echo des Calanques 70), les rejets industriels de Gardanne et les effluents urbains, insuffisamment traités par les stations d'épuration de Marseille, Cassis et La Ciotat continuent scandaleusement à **polluer la partie marine du parc** et à empoisonner ses écosystèmes. L'**Huveaune** apporte aussi son lot de polluants, dans l'attente de sa dépollution complète et son rétablissement dans son lit naturel. Mais des évènements nouveaux sont intervenus concernant la pollution industrielle.

Rejets industriels dans le Parc national des Calanques.

Il nous est agréable de dire que notre association a obtenu une certaine satisfaction concernant les rejets de l'usine de Gardanne. En effet, UCL et les associations amies ont obtenu du **Tribunal administratif de Marseille**, la réduction de 2 ans de l'autorisation préfectorale de ces rejets concernant 6 paramètres polluants dépassant les normes européennes (arsenic, aluminium, fer, pH, DBO_5, DCO). Autrement dit l'industriel Alteo avait jusqu'au 31 décembre 2019 et non pas jusqu'au 31 décembre 2021, pour se conformer à la décision du tribunal. Sa demande d'annulation de ce jugement auprès de la Cour d'appel de Marseille a même été rejetée. L'unité de traitement au dioxyde de carbone mis en place par l'industriel lui a bien permis d'atteindre cet objectif pour 4 polluants, elle s'est montrée par contre inopérante pour la DCO et la DBO_5 (paramètres de mesure de la pollution organique). Aussi pour éviter la fermeture de l'usine, le préfet a donné à l'industriel une nouvelle autorisation de rejet de 6 mois (jusqu'au 8 juin 2020). Mais cette fois le préfet vient de se mettre en porte à faux pour non-respect d'une décision de justice. Ce scandale recouvre évidemment des intérêts financiers liés au déficit chronique de l'usine qui n'est plus du tout rentable au plan international. L'obligation d'acheter le minerai de bauxite en Guinée constitue un handicap sérieux aggravé par la concurrence d'usines nouvelles et modernes dans ce pays bénéficiant du minerai sur place et d'une main d'œuvre bon marché ! Le redressement judiciaire de la firme est là aussi pour en témoigner. Le chantage à l'emploi n'a été qu'un prétexte pour cacher la responsabilité réelle et grave des dirigeants d'Alteo.

Par ailleurs, le préfet a montré les limites de ses informations en déclarant que le rejet n'était plus toxique pour la

vie marine du Parc national des Calanques. Il oublie que sur la base d'un débit de 270 m^3/ h, le rejet comporte plus de 80 polluants toxiques et rémanents, dont les quantités sont encore importantes d'après l'étude de l'ANSES ! D'ailleurs, si le rejet n'était pas toxique, on se demande pourquoi on persiste à le rejeter dans le Parc national et pourquoi on n'utilise pas cette quantité phénoménale d'eau douce pour l'irrigation et la recharge des nappes phréatiques, alors que le changement climatique a commencé !

Nous ne pouvons pas nous réjouir d'avoir appris que la firme Alteo s'était déclarée en **redressement judiciaire** auprès du Tribunal de Commerce de Marseille. Nous aurions souhaité une autre façon d'arrêter les activités polluantes de cet industriel si c'est le cas concernant la suite donnée à sa déclaration. Au fil des années, fidèle à sa méthode, UCL ne s'est pas contentée de dénoncer cette pollution intolérable dans un tel sanctuaire de la nature, mais elle a proposé des solutions et des aides à l'industriel.

Nous avons déclaré, à plusieurs reprises, que les **techniques pour dépolluer à 100 %** existent. Nous avons d'ailleurs présenté, le 27 janvier 2017, au Directeur de l'usine, Monsieur Eric Duchenne, les représentants de la société ARISTOT, son directeur général Mr Serge Melloul et son adjoint le professeur Farouk Tedjar, expert en métallurgie et génie des procédés. ARISTOT est une société spécialisée sur les problèmes de dépollution. A cet effet, nous avons convenu de donner à l'industriel un sursis de trois ans pour se doter, avec l'aide de ces spécialistes, d'une station d'épuration permettant d'arrêter le rejet en mer. Notre souci était de protéger l'emploi du personnel et de permettre à l'usine de perdurer et de montrer qu'un industriel est capable d'arrêter la pollution des milieux naturels en mer et à terre. C'était aussi encourager Alteo pour réunir un fond budgétaire de remise en état naturel du site de Gardanne (usine et dépôts de Mange Garri), mainte fois présenté par notre spécialiste de l'économie industrielle, Mr Michel Mazzoleni, notre représentant à la CSS. Alteo aurait ainsi fait la démonstration qu'à notre époque, plus aucun industriel ne peut s'arroger le droit de rejeter ses déchets pollués en milieu naturel, ni même avec une autorisation préfectorale abusive, en porte à faux avec les accords internationaux signés par la France. Si l'usine devait arrêter définitivement son activité, cela signifie, en effet, que les frais de démantèlement de l'usine et de suppression des dépôts de Mange Garri seraient à la charge de l'Etat, c'est-à-dire de chacun de nous par nos impôts ! Au scandale environnemental s'ajouterait le scandale financier !

Pour éclairer la démarche et la décision de l'administrateur judiciaire, notre avocat Benoit Candon lui a fait parvenir quatre dossiers qui couvrent l'ensemble de la problématique. Il s'agit de l'initiative de deux associations unies : Association Bouc Bel Air Environnement (ABBAE) et Union Calanques Littoral (UCL). Ces quatre dossiers sont respectivement intitulés :

- La vérité sur la pollution industrielle du Parc national des Calanques (UCL).
- Finances et situation économique de l'usine d'alumine de Gardanne (UCL).
- Canalisation vétuste et démantèlement (UCL).
- La problématique complexe de la décharge de Mange Garri et son implication dans le processus de redressement judiciaire (ABBAE).

Pression immobilière et tsunami de béton sur Marseille.

La pression immobilière et le tsunami de béton continuent à déferler sur la ville et en périphérie du Parc. Le plus criard de ces projets est celui des quartiers sud. Une monstruosité immobilière, aux portes du Parc, que nous préparent **Ginkgo** et ses alliés les promoteurs, sous couvert d'une dépollution du site de l'ancienne usine Legré Mante. Il s'agit de :

- Un pôle actif : 18 commerces et services + 18 logements + 50 places parking, soit 5950 m^2.
- Logements : 38 logements + 40 places de parking, soit 2440 m^2.
- Une résidence de tourisme de 116 chambres + un SPA (?), soit 4400 m^2. 50 places de parking.
- Une résidence sénior avec 87 chambres + un restaurant + un théâtre de verdure + 120 places de parking, soit 5100 m^2.
- Des logements neufs : 36 logements + 50 places de parking, soit 2400 m^2.
- Un grand parking de 110 places.

Soit un total de 20.300 m^2 !

La résidence marine dont on ne parle plus pourrait venir s'ajouter à tout cela ! Un déferlement de béton sans précédent !

Il apparait d'ailleurs que Ginkgo est beaucoup plus motivé pour répandre et dresser du béton que d'assainir ces vestiges. Comme les dépôts industriels ne cessent de menacer la santé de la population riveraine et que les travaux de dépollution tardent à être réalisés, une action en justice vient d'être programmée par le Comité Santé Littoral Sud et les associations alliées dont UCL.

Création de « L'Alliance ».

A l'initiative d'UCL et du Comité Santé Littoral Sud, vient d'être mise en place une « **Alliance** », pour s'opposer au projet immobilier de Ginkgo et alliés, et pour proposer, à la place, une autre solution respectueuse de son voisinage (Parc national, quartier villageois de la Madrague) et de sa vocation ludique et culturelle en continuité avec le Parc. L'Alliance compte déjà une douzaine d'associations et de CIQ, parmi lesquels des groupements comptants des centaines, voire des milliers d'adhérents dont on connait la sensibilité à tout ce qui concerne l'environnement naturel. Cette force massive et déterminée emploiera les mêmes arguments qui ont fait capoter tous les projets immobiliers sur cette friche, et bien d'autres évidemment qui sont spécifiques de la situation actuelle.

Projet titanesque « Sphipyards » à la Ciotat.

La société « La Ciotat Shipyards » a déposé une demande d'autorisation préfectorale de création d'une plateforme de réparation navale pour méga-yachts sur les chantiers navals de La Ciotat. La taille des navires peut aller jusqu'à 4000 tonnes ! Cette demande a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 11 décembre 2019 au 15 janvier 2020 en mairies de La Ciotat et de Saint-Cyr-sur-Mer.
UCL, aidée par plusieurs spécialistes a constitué un dossier à ce sujet qui a été déposé en mairie de La Ciotat. Ce document est en libre consultation. Nous ne sommes pas opposés à la résurrection du chantier naval de La Ciotat, bien au contraire. Mais ce projet titanesque, de par ses impacts considérables, est inadapté pour ce port et pour l'environnement du territoire de La Ciotat (Parc national des Calanques, l'une des plus belles baies du monde). La sagesse serait d'y accueillir de petites et moyennes unités et non pas ces énormes monstres métalliques de 4000 tonnes et de plus de 100 mètres de long ! Si la raison ne permet pas d'arrêter un tel projet face aux pressions politiques et aux intérêts financiers, UCL a présenté un certain nombre de propositions pour réduire l'impact du chantier de construction et celui du fonctionnement du port.

Nous venons de prendre connaissance du **résultat de l'enquête publique** : sur 104 contributions, 21 sont pour, 82 sont contre + un avis hors sujet (concerne l'île verte).

Tous les dommages à l'environnement ont-ils un prix ?

D'après une **nouvelle disposition du code civil**, quatre braconniers de la mer viennent d'être condamnés à 450.000 euros pour avoir capturé illicitement 4,5 tonnes de poissons, de coquillages et d'oursins dans le Parc national des Calanques. Nous demandons quelle somme sera demandée à l'industriel Alteo et aux communes de Marseille, Cassis et la Ciotat pour l'empoisonnement de la flore et de la faune marines du PNC ? La somme doit être colossale pour les boues rouges (30 millions de tonnes déversés pendant plus de 50 ans) qui recouvrent à jamais d'un mortel linceul toutes vies des grands fonds marins depuis la hauteur de Toulon jusqu'à celle de Fos-sur-Mer ? Et qu'en est-il de la ville de Marseille et de la Métropole avec un rejet urbain mal dépollué au débit phénoménal de 325.500 m^3/jour et contenant les polluants les plus toxiques, non arrêtés par la station d'épuration, parce qu'indestructibles ? L'ouverture juridique est faite, la loi devrait s'étendre à tous préjudices dans un Parc national. Affaire à suivre ! Notre association fédérative, qui se bat depuis plus d'un quart de siècle pour la sauvegarde des Calanques, va s'y employer. Que fait le Parc à ce sujet ?

UCL en deuil.

Claude, notre ami, notre compagnon de tous les combats, de tous les instants, de toutes les missions, tu nous as quittés ce 13 juillet 2019. C'est un peu de nous-mêmes, un pan d'UCL qui s'en est allé, nous laissant dans une profonde tristesse et un grand désarroi. Toi, l'historien des calanques, le témoin des vicissitudes passées de ce

monument de la nature, que tu as tant aimé, les traces indélébiles de tes pas resteront à jamais gravés dans la roche, dans notre mémoire et dans nos coeurs.

Nous avons appris aussi avec stupeur et peine la disparition du professeur d'université Sigoillot avec qui nous avons travaillé sur la toxicité des détergents en milieu marin. Nous avons, notamment encadré la thèse de doctorat de Gérard Monnier-Besombes, axée sur l'impact des détergents sur la phanérogame marine posidonie. A notre grande satisfaction, Gérard deviendra plus tard député européen.

UCL en difficulté, sauf en justice.

UCL doit faire face en ce moment à deux entraves majeures dans le domaine de la communication et de celui des finances.

Les médias paraissent avoir perdu leur indépendance pour les dossiers les plus « chauds ». Plus aucun message n'aboutit. Nos communiqués de presse sont systématiquement ignorés. Les droits de réponse ne sont plus pris en compte alors que c'était une règle d'impartialité d'une presse libre, il n'y a pas si longtemps !

Les autorités locales, nationales et gouvernementales restent muettes à nos courriers, nos dossiers, nos sollicitations. La dénonciation par le monde associatif de la pollution industrielle du Parc national des Calanques est devenue un sujet tabou, tandis que la presse est largement ouverte aux autorités préfectorales et à la pub de l'industriel Alteo. Nous sommes d'ailleurs étonnés que notre ouvrage intitulé « Le livre noir des boues rouges » ne soit pas retiré de toute commercialisation !

Faites un don.

Face au blocage médiatique qui nous bâillonne, notre seul recours est celui de la justice. Comme on l'a vu précédemment, le tribunal Administratif de Marseille a pris en compte notre demande et la cours d'appel de Marseille a rejeté la demande de l'industriel. C'est pour nous une grande satisfaction. Mais ces actions en justice ont un coût auquel il faut faire face, notamment pour les frais d'avocat. Notre situation financière va s'aggraver non seulement parce que nous allons être engagés dans de nombreuses autres procédures, mais aussi par l'arrêt des subventions traditionnelles.

En dépit de ces difficultés, nous sommes déterminés, plus que jamais, d'aller jusqu'au bout de nos actions. Aidez-nous, faites un don, à l'image de notre ami Japonais Chiharu Watanabe, victime des nuisances dans son pays et qui a eu pourtant une pensée pour nos chères calanques. Aidez-nous pour pouvoir passer à la vitesse supérieure !

Henry Augier
Président

Alliance
Exposé introductif

Origine.

- Au 19° et au début du 20° siècle, les calanques étaient considérées comme un site rocailleux, désertique, hostile, sans grand intérêt ! Aussi en a-t-on profité pour y déverser les eaux d'égout de Marseille et construire un important pôle industriel dans le quartier Sud. L'usine Legré-Mante en faisait partie.

- Créée en 1864, l'usine Legré Mante était spécialisée dans le traitement du plomb argentifère et du zinc. Elle a aussi fabriqué de la soude, de l'acide sulfurique, de l'acide citrique et du sel de Seignette. Après sa liquidation judiciaire le 24 juillet 2009, en l'absence de toute gestion de ses déchets, l'usine a laissé des vestiges de construction délabrés et un terrain très fortement pollué. On y trouve un crassier et un

empilement de très nombreux résidus laissés sur place, contenant principalement des métaux (plomb, cadmium, cuivre) et des métalloïdes (arsenic), bien connus pour leur forte toxicité.

Site pollué dangereux pour les habitants du quartier.

Le Comité Santé Littoral Sud a été créé pour dénoncer cette menace sur la santé des habitants de ce quartier. Rolland Dadena vous présentera les dernières informations à ce sujet.

Site convoité par les promoteurs immobiliers.

« *Terrain exceptionnel de 17 ha à la Madrague de Montredon (13008 Marseille), au pied des collines, à la porte des calanques, avec vue et accès à la mer, dans un quartier plein de charme* », le jackpot pour les aménageurs !
Ils se sont précipités, sans vergogne, avec des projets de construction, sans limite, sans aucune considération sur la vocation de ce quartier de Marseille, des fondations qui reposeraient dans ce bourbier, des règlementations et autres contraintes législatives, de la proximité du Parc national des Calanques. Chaque fois qu'était déposée une demande de permis de construire, elle était annulée par des actions en justice des habitants du quartier, réunis en CIQ. Le dernier en date est celui du projet « Océanis » (285 logements répartis en 6 bâtiments). Le permis de construire de ce promoteur a été annulé en 2013 et confirmée par la cour d'appel de Marseille. La justice a estimé que le projet de construction ne tenait pas compte des défauts d'assainissement du quartier, de la saturation du trafic automobile et surtout qu'il ne respectait pas la « loi littoral ». Arguments toujours valables.

Alors Ginkgo est arrivé !

Après l'abandon forcé du promoteur « Océanis », le groupe Ginkgo s'est porté acquéreur des vestiges durant l'été 2017. Dès l'annonce de cet achat, la menace était claire. La firme se déclare, en effet, compétente dans la dépollution des terrains industriels pollués. En contrepartie, elle accompagne cette dépollution par un programme immobilier fructueux. Plus fort encore que le projet « Océanis » ! Ginkgo parait d'ailleurs particulièrement pressé par le projet immobilier déjà présenté alors que la dépollution du site n'est non seulement pas réalisée, mais les conditions de son déroulement ne sont, pour l'instant, pas très convaincantes !
C'est un forcing évident des autorités marseillaises atteintes d'une maladie difficilement curable « La bétonite aiguë ».

Un projet alternatif évolutif.

Fidèle à sa méthode, UCL ne se contente pas de dénoncer un tel projet aberrant aux portes du PNC, mais propose les bases d'un projet alternatif évolutif. L'essentiel des arguments ont été regroupés dans le n° 56 de notre magazine « L'Echo des Calanques ». Il s'agit, après dépollution totale du site, de créer un espace de verdure, récréatif
et ludique pour les habitants du quartier comportant les éléments d'une mémoire ouvrière, basée sur la réalisation d'un musée dans l'un des bâtiments les mieux conservés, doublé d'un musée de plein air avec parcours instructif et culturel. Un tel projet tient compte de la maintenance de ce quartier villageois plein de charme, de sa situation aux portes du PNC, de la situation actuelle de saturation de la circulation des véhicules et du réseau d'assainissement dont les déficiences seraient aggravées par les nouveaux habitants en trop grand nombre.

Une opération financière déguisée hors la loi et la règlementation !

Cette opération financière déguisée est en violation avec la loi sur les Parc nationaux (zone périphérique et porte d'entrée), le code de l'urbanisme, la loi paysage et surtout la « loi littoral ».

Nécessité d'une alliance.

Le pouvoir d'une seule association n'est pas suffisant face à la puissance de Ginkgo et de ses alliés qui ont réuni tous les atouts pour réussir :

- Etre propriétaire pour faire « ce que je veux chez moi, ».
- Légitimer le projet d'assainissement des terrains, en s'entourant « d'experts » !

- Avoir l'appui des autorités marseillaises. Pensez donc on dépollue sans frais et on augmente les logements à Marseille !
- Essais de convaincre les habitants et les CIQ.

Certains ont même presque été convaincus, alors qu'on leur cache le déferlement généralisé du béton dans ce quartier si plein de charme !

C'est la raison pour laquelle UCL, comme en 1992, lorsque les Calanques étaient menacées par un projet municipal, lance un appel à l'union de tous pour faire front commun à cette grave menace. L'Alliance proposée permettrait de faire état de la volonté générale d'abandon d'une telle opération immobilière scandaleuse tout en respectant l'indépendance des groupements ainsi alliés.

Après en avoir discuté, si ce projet vous convient, nous organiserons une conférence de presse, ouverte à tous, pour rendre officielle cette alliance et informer à tous les niveaux.

Notre motivation :

Oui à une collaboration pour un espace vert de détente, récréatif et ludique !
Oui au patrimoine et à la culture !
Non au massacre d'un quartier !
Non au fric et au béton !

Le Conseil d'Administration d'UCL et son président Henry Augier

Legré Mante : l'Alliance contre le fonds Ginkgo

Mardi 28 janvier, reportage de FR3 devant l'usine de Legré Mante sur la création d'Alliance.

Le 29 janvier 2020, au Centre Social Mer et Colline.

*Un film réalisé par les **étudiants en M2 Ecritures documentaires** : recherche et création Université d'Aix-Marseille. En collaboration avec : l'association **Santé Littoral Sud.***

Nouvelles brèves

- **En juin** : Madame Sylvette Denefle nous a signalé la pollution du **ruisseau des Aygalades** par Alteo.
- **12 juin :** La FNE 13 a produit un film vidéo sur l'**Huveaune**, dans le cadre du contrat de rivière. Notre président y a participé, sous forme d'interview, aux côtés de Mr. Pierre Aplincourt de FNE 13. Ce document est visible sur notre site internet.
- **15 juin :** Fête des Pins, contre le projet boulevard urbain sud.
- **21 juin : Lettre émouvante des élèves du collège** Sylvain Menu au maire des 9° et 10° arrondissements, à propos du projet de boulevard Urbain Sud.

Les élèves éco-délégués du collège Sylvain Menu
21 boulevard de la Gaye
13 009 Marseille

A l'attention de
M. Lionel ROYER-PERREAUT
Maire 9/10è arrondissements
150 Bld Paul CLAUDEL
13009 MARSEILLE

Bonjour Monsieur le Maire,

Nous nous inquiétons des conséquences du projet de passage du boulevard urbain sud dans le parc de la Mathilde qui jouxte notre collège.

Nous sommes inquiets pour plusieurs raisons.

Premièrement la pollution qui sera probablement engendrée par le trafic conséquent nuira à notre santé, d'autant plus que les terrains de sport et la cour sont en bordure de l'établissement.

Ensuite, la nuisance sonore gênera les enseignements ainsi que notre bien-être.

De plus, le parc de la Mathilde est le chemin pour venir au collège de beaucoup d'entre nous. Nous nous inquiétons donc pour notre sécurité durant nos trajets.

Puis, un cycle d'E.P.S. très intéressant ; la course d'orientation dans le parc de la Mathilde sera donc impossible à poursuivre.

Et enfin, le parc de la Mathilde et le Jardin des familles, qui se trouve dans la continuité de la voie, sont les seuls poumons verts de notre environnements et si ce projet est mis en place, la biodiversité de ces deux lieux qui nous sont si chers disparaîtra.

Ne vous serait-il pas possible d'annuler ce projet ou à défaut, de faire passer sous terre cette route ?

Nous espérons que vous prendrez en considération notre requête.

Cordialement

Marseille, le 21 juin 2019

Les élèves éco-délégués du collège Sylvain Menu

- **21 août :** La ville de Marseille a interdit la baignade ans la calanque de **Port-Pin**, polluée.

- **26 août** : Benoit Payan, conseiller municipal, nous a signalé la présence d'une affiche pancarte informant d'un permis de construire dans la Parc Valmer, de nouveau menacé par la vague de béton qui s'étend sur la ville.

- **13 septembre :** Made in Marseille a annoncé un **projet de Marina olympique.** Marseille accueillera, du 26 juillet au 11 août, les épreuves de voile et de foot pour les JO de 2024. Elle envisage la construction d'une marina olympique au Roucas Blanc t une autre entre le J4 et les Terrasses du port. Le coût s'élève à 25 millions d'euros HT, dont 8 supportés par la ville. Il est aussi envisagé la construction d'une tribune de 5000 spectateurs, dressée sur la Corniche Kennedy, à l'emplacement de l'actuelle hélice du sculpteur César.

- **21 septembre :** UCL a participé à la **« Marche pour le climat »**.

- **En octobre** : UCL a reçu un **don** de Monsieur Chiharu Watanabe qui nous a beaucoup émus. Non seulement son message était plein de sensibilité, mais il était marqué par ce qu'il a vécu dans son pays dévasté par les éléments déchainés. Cela ne l'a pas empêché d'avoir une pensée pour nos chères calanques qu'il voudrait voir débarrassées des multiples nuisances humaines qui les agressent.

- **12 octobre** : **Opération « Des espèces qui comptent »**. 16° édition organisée par la Comité départemental de la FFESSM (Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marin), le Parc national des Calanques et le GEM (Groupe d'Etudes des Mérous). Des bénévoles plongeurs, chasseurs sous-marins, apnéistes engagés pour suivre l'évolution de 3 espèces protégées et emblématiques de Méditerranée. Le nombre d'individus recensées est le suivant : 106 mérous, 41 corbs, une grande nacre. L'an dernier, 213 mérous et 20 corbs avaient été dénombrés.

- **18 octobre : GST (Grande Sphère Transparente)**. Mme Clémentine Vaysse a indiqué dans un article de « Marsactu », que certains plongeurs se sont trouvés nez à nez avec un organisme étrange et inconnu, dans les eaux des calanques. Cette grande sphère de 1,20 à 1,50 mètre a été désignée GST, dans l'attente de son identification par un spécialiste. Nous produisons, à ce sujet, une photo prise à Carry-le-Rouet, par 30 mètres de fond, par notre ami le professeur Nardo Vicente que nous remercions pour ce document.

Ph. Nardo Vicente

- **20 octobre : Grand nettoyage du Vieux-Port.** Le dimanche 20 octobre a eu lieu la quatrième édition du nettoyage du Vieux-Port par des plongeurs bénévoles, notamment de l'association « Septentrion Environnement ». Ils furent aidés par des bateaux de pêcheurs. Témoignant de l'incivisme de certaines personnes, il fut remonté 2700 bouteilles en verre, 392 en plastique, 543 canettes en métal, des dizaines de barrières, vélos, caddies, chaises, radiateurs et, grande nouveauté, 95 trottinettes électriques de location. Le volume total s'élève à 50 m^3, contre 90 en 2018 et 130 en 2017.

- **5 novembre (d'après La Provence du mardi 5 novembre) : Le site archéologique de la Corderie est menacé de disparaître.** Nous avons longuement dénoncé le massacre de ce site dans un article intitulé « La honte de Marseille » (n° 59 de notre Echo des Calanques). La ministre de la culture, Françoise Nyssen, ne tenant pas compte des arguments des archéologues de grand renom, avait décidé d'isoler artificiellement une parcelle ridiculement petite d'une unité indissociable (635 m^2 pour une surface totale de 6500 m^2). Parcelle coincée dans le béton de l'immeuble de Vinci qui a recouvert le reste du site archéologique. La colère était à son comble. Comment une telle haute autorité, en charge de la culture, privilégie le béton et les intérêts d'un promoteur à la conservation totale d'un des jalons manquants, d'une valeur exceptionnelle, de l'histoire de la cité phocéenne ? Comment expliquer aussi l'acharnement de Monsieur le Maire Jean Claude Gaudin à noyer dans le béton ce joyau de notre patrimoine marseillais et national ! Or cette peau de chagrin venue de notre ancienne « Massilia » va probablement disparaitre en totalité ! Les dernières intempéries plongent, en effet, les défenseurs de ce site dans l'inquiétude. Selon Michel Villeneuve, directeur de recherche honoraire au CNRS et coordonnateur de la carte géologique, qui surveille depuis le tout début ce dossier, la pierre se dégrade. *"Le site de la carrière est une bande de*

10 m de profondeur au milieu du grès. L'eau qui s'écoule de Notre-Dame-de-la-Garde stagne entre les deux pans de grès, et elle est stoppée par le nouvel immeuble. L'eau va obligatoirement remonter par capillarité dans une roche déjà poreuse." En voyant une mare se former à chaque épisode pluvieux, il est persuadé *"qu'aucun drain n'a été installé pour permettre à l'eau de s'écouler, comme elle le fait naturellement depuis des millénaires vers le Vieux-Port"*. Sa crainte ? *"Voir cette portion du site de la Corderie disparaître dans trois ou quatre ans »*. Ses alertes sont restées sans réponse !

- **15 novembre** : Cessation de paiements par Alteo.
- **2 décembre** : Diffusion d'un **reportage par ARTE**, à 13 h, intitulé « Les boues rouges au large de Cassis ». Malgré notre demande, notre association n'a pas été invitée à s'exprimer. Nous le déplorons d'autant plus que les informations ne reflétaient pas la totale vérité.
- **10 décembre** : Demande par la direction d'Alteo de placement en redressement judiciaire.
- **12 décembre** : Cette demande est accordée
- **12 décembre** (La Provence du 12 décembre) **: Un braconnier** pris en flagrant délit dans le secteur du Bec de l'Aigle. Les gardes moniteurs ont saisi un mérou brun à bord de l'embarcation d'un chasseur. Le contrevenant est passible d'une amende de 22.500 euros et de la confiscation de tout son matériel, y compris son bateau.
- **13 décembre** : Le Tribunal de Commerce de Marseille a donné 6 mois renouvelables (c'est la formule consacrée) à l'entreprise Alteo pour redresser ses finances. Il s'agirait d'un « trou » de trésorerie de l'ordre de 20 millions d'euros d'après des sources non sures !
- **14 décembre : Kia interdit d'images par le Parc national de Calanques.** Le PNC a demandé le retrait de photos de la nouvelle voiture SUV coréenne Kia prises sur la route des Goudes. Parmi les raisons avancées : l'autorisation préalable n'a pas été demandée ainsi que le prévoit la règlementation ; c'est une mauvaise image de marque pour les calanques d'une voiture thermique polluante (marsactu.fr/kia-fait-tous…)
- **19 décembre :** UCL a participé au **rassemblement devant la Métropole** organisé par l'association « Laisse béton ». Ce rassemblement était destiné à protester contre le PLUi qui porte atteinte aux espaces naturels, à l'environnement, au cadre de vie des Marseillais et aggrave la pollution de la ville et les problèmes de circulation.

Cette année la **Parc national,** pour sensibiliser les visiteurs à l'abandon des déchets, a lancé l'opération « **Flagrant délit de bon geste** ». Il s'agit de ramasser et de rapporter des déchets pour gagner un cadeau d'une valeur de 68 euros. Cette somme correspond au montant de l'amende pour abandon de déchets. Si cette prime était rétroactive, UCL et ses partenaires seraient riches si l'on s'en réfère aux bilans des détritus retirés pendant de si nombreuses années de l'opération **« Calanques propres » !**

L'un de nos adhérents, très actifs, Mr Bernard Einsargueix, propose une **question pour le brevet des collèges :** « *Si 4,6 tonnes de poissons, 322 kilos de poulpes et 16 800 douzaines d'oursins correspondent à un préjudice écologique de 450 000 euros, combien représentent les dizaines de milliers de tonnes de boues rouges déversées pendant plus de 50 ans dans les calanques ? Vous avez 2 heures. Accessoirement, en question subsidiaire, quel est l'âge du capitaine ?* »

UCL a publié le **« Livre noir des boues rouges »** aux éditions « Libre et Solidaire » dont les références figurent dans la rubrique bibliographique de ce magazine.

Affaire Alteo : Délibéré après l'audience du 25 janvier. Rappelons que par un jugement n° 1600480 du 20 juillet 2018, le tribunal administratif de Marseille a, par son article 2, ramené la durée de la dérogation accordée en ce qui concerne les valeurs limites d'émission de l'arsenic, de l'aluminium, du fer, du pH, de la DBO_5 et de la DCO, à la date du 31 décembre 2019, en lieu et place du 31 décembre 2021 et réformé en conséquence les articles 4.4.6 et 4.5.2 de l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 28 décembre 2015. Le même tribunal a décidé, lors de l'audience du 11 janvier 2019 :

Article 1er : Il est donné acte du désistement des conclusions de la société Altéo Gardanne en tant qu'elles étaient dirigées contre l'association Confédération syndicale des familles (CSF) Grotte Roland, l'association naturiste phocéenne et l'association office d'animation sports et loisirs (AOASL) des Bouches-du-Rhône.

Article 2 : Le surplus des conclusions de la requête de la société Altéo Gardanne est rejeté.

Article 3 : La société Altéo Gardanne versera à l'association Union Calanques Littoral (UCL) et à l'association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) une somme globale de 1 500 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. Article 4 : Le présent arrêt sera notifié à la SAS Altéo Gardanne, l'association Union Calanques Littoral, l'association pour la protection des animaux sauvages, l'association naturiste phocéenne et l'association office d'animation sports et loisirs des Bouches-du-Rhône.

Remerciements. Nous tenons à remercier nos amis Michel Nox et Aldo Franco pour leur aide. Les photos prises par Michel Nox au niveau des rejets polluants de Cassis et de Marseille à Cortiou ont permis d'illustrer de façon concrète et percutante notre magazine n° 70 d'octobre 2019 consacré aux déficiences des stations d'épuration qui rejettent leurs effluents pollués dans les eaux du Parc national des Calanques.

Usine de Gardanne – Situation économique et financière Redressement judiciaire, et après ?

A la suite du redressement judiciaire du 12 décembre 2019, les comptes sociaux de l'usine ont été déposés au tribunal de Commerce de Marseille. Ils avaient été communiqués bien avant et systématiquement par UCL lors des différentes réunions de la Commission CSS en Préfecture et ce dans l'indifférence générale.
Le **bilan**, présenté sous forme de tableau, révèle une **situation économique désastreuse**, venant s'ajouter à la mévente de l'alumine (en rouge les exercices en pertes).

Rubriques/ Années	2013	2014	2015
Chiffres d'affaires export	155.983.600	155.299.461	162.506.596
Chiffre d'affaires France	48.558.600	49.837.773	49.040.864
La France représente	24 %	24 %	23 %
Résultat d'exploitation	-13.091.700	-13.141.194	- 13.670.637
Résultat net bilan	-11.648.900	-13.714.476	- 12.002.506

Rubriques/ Années	2016	2017	2018
Chiffre d'affaires export	206.688.323	219.897.192	243.015.048
Chiffre d'affaires France	43.247.948	45.626.76	46.017.338
La France représente	21 %	21 %	19 %
Résultat d'exploitation	-16.140.431	-8.555.604	5.364.129
Résultat net bilan	-14.593.039	8.419.343	2.691.108

Déjà, fin 2018, les pertes d'exploitation étaient considérables : 59.235.437 pour un capital social de 60.000.000 euros, par conséquent utilisés à 100 % ! Avec la chute annoncée de 30 % du chiffre d'affaire au troisième trimestre 2019, venant s'ajouter aux pertes chroniques, il apparait quasi certain que l'industriel sera obligé de recapitaliser pour espérer échapper à la liquidation.

De plus, ces chiffres ne tiennent pas compte du **favoritisme** dont a bénéficié l'industriel :

- La redevance sur l'eau a été diminuée de plus de 11 millions par an depuis 2012.
- Les aides de l'Agence de l'Eau (20 millions d'euros) ont été engloutis dans des unités de dépollution peu satisfaisantes, obligeant à de nouvelles dépenses pour d'autres techniques.
- Les décharges à terre et en mer sont gratuites.
- Patrimoine, brevets, licences, etc. sont propriété de RTA. Alteo n'a qu'un seul brevet.

Le placement en redressement judiciaire est une suite logique liée au laxisme des autorités en charge des contrôles et au modèle économique inadapté au marché de la filière mondiale de l'alumine et de l'aluminium.

L'obligation d'achat du minerai de bauxite à l'étranger et son transport en France fragilise encore plus l'usine de Gardanne. Elle se trouve, en effet, en concurrence avec 6 nouvelles alumineries et 3 autres en construction en Guinée, lesquelles bénéficient du minerai sur place, d'une main d'œuvre bon marché et de procédés industriels aussi performants sinon plus. Pour les acheteurs, le **marché est largement ouvert** au détriment de la vieille usine de Gardanne.

La carence chronique de rentabilité de l'usine n'est pas une nouveauté révélée subitement. Elle est venue à petits pas, depuis Péchiney qui affichait déjà 20 ans de déficits. On se demande les raisons pour lesquelles le Comité d'entreprise n'a pas sonné l'alerte, notamment lors de la publication des comptes en 2007 ! Une mévente de l'alumine venant s'ajouter à ces difficultés budgétaires, a conduit l'industriel à se placer sous administration judiciaire jusqu'au 8 juin 2020. Le passif, déjà phénoménal (111.080.227 euros) risque de s'alourdir jusque-là. Ce bilan budgétaire est encore plus inquiétant dans l'hypothèse de la fermeture de l'usine. Il conviendrait d'y ajouter les coûts de dépollution générale, de démantèlement de l'usine, d'enlèvement des dépôts de Mange Garri et la suppression de la canalisation dans son parcours terrestre et sous-marin. Déjà, en 2014, le Ministre du redressement productif, Arnaud Montebourg, avait estimé à 200 millions d'euros le coût seulement pour la démolition de l'usine et la dépollution !

Avec de tels déficits, le sauvetage de l'usine parait bien compromis ! Qui oserait investir dans de telles conditions ? Doit-on alors se tourner vers sa reconversion ? Mais est-elle encore possible face à la concurrence étrangère ? Il est évidement trop tard pour dénoncer le modèle économique suivi par les dirigeants et les actionnaires qui se sont succédés et qui n'ont pas tenu compte de l'évolution de l'industrie de l'alumine et de l'aluminium.

Cette vieille dame de 120 ans a beaucoup servi. Elle a permis de réelles réussites. Elle a été, un temps, l'un des fleurons de notre industrie, notre fierté, mais elle a peut-être fait son temps ! Est-il seulement possible d'espérer, à l'image du légendaire phénix, qu'elle renaisse sous une autre forme et ne perde pas son âme ? La décision de l'administrateur judiciaire nous le dira peut-être !

Michel Mazzoleni, chargé de mission, représentant UCL à la Commission CSS

La responsabilité des préfets au sujet de la pollution de la mer n'a pas changé depuis plus d'un siècle !

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture du rapport de **M. Pierre Roux** sur la **Protestation des Patrons Pêcheurs de Marseille** qui soulève une longue discussion.

M. Pierre Roux lit une pétition de la prud'homie des patrons pêcheurs de Marseille et matelots pêcheurs, protestant contre l'établissement de l'usine de MM. Mante et Legrais, à Montredon. Les protestataires redoutent la destruction du frai par les écoulements de l'usine ainsi que les dommages causés à leurs filets par la suie lancée par les cheminées.

M. Pierre Roux appuie de la façon la plus énergique les conclusions de la prud'homie, défavorables à l'autorisation de la fabrication des produits chimiques. Il rappelle les dangers de l'usine de Rio-Tinto et sollicite du Conseil Général un vote hostile à l'autorisation demandée par la maison Mante.

M. le préfet défend la demande de M. Mante. Le Conseil d'hygiène a donné son avis favorable. Il n'y aura pas, d'ailleurs, de jet à la mer ni de fumée. Les réserves les plus formelles sont faites à ce sujet. Au Rio-Tinto, ces réserves n'existaient pas. Donc, pas de craintes à ce sujet. Le Conseil général peut voter sans aucun risque. Les intérêts des pêcheurs seront sauvegardés.

M. Nicolas appuie les observations présentées par son collègue Pierre Roux. Les préfets passent, dit-il, et leurs arrêtés ne sont pas toujours exécutés par leurs prédécesseurs.

Après une réplique de M. le préfet et de M. Pierre Roux qui soutient la proposition, le renvoi de cette affaire, demandé par le rapporteur, à la deuxième Commission, est prononcé.

Un petit cadeau de... 1894
Les années passent, les Préfets ne changent que peu pour notre protection face aux pollutions.

Les Calancoeurs

Tous engagés pour la biodiversité :

Le 1er janvier 2020 a été créé L'OFB
(Office Français de la Biodiversité)

par alliance de L'ONB
(Observatoire National de la Biodversité)

et de L'ONCFS
(Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)

«On peut leur faire confiance pour protéger la biodiversité ***... à coups de fusils !».***

Shipyards La Ciotat
Enquête publique

Création d'une plateforme de réparation navale pour méga-yachts sur les chantiers navals de La Ciotat

Un projet inadapté à l'environnement, à proscrire !

Redonner vie aux chantiers de La Ciotat ne peut qu'être bénéfique pour la ville et ses habitants, à condition de s'en tenir au raisonnable.
Les espaces marins de La Ciotat sont partie intégrante du Parc national des Calanques, un des plus riches joyaux de notre patrimoine national. La baie de la Ciotat fait désormais partie des plus belles baies du monde. Les nombreux rapports scientifiques ont mis en exergue la grande diversité des écosystèmes marins au premier plan desquels la prairie de posidonies. Prairie au rôle fondamental d'assainissement de la mer en absorbant le dioxyde de carbone et en rejetant de l'oxygène. Ecosystème d'une exceptionnelle richesse, nurserie à poissons et à une multitude d'invertébrés et formation protectrice du rivage et des fonds.
Introduire, faire évoluer, mettre en attente et réparer ces mastodontes gigantesques dans un tel milieu à la fois riche et fragile est contraire au respect que l'on doit avoir pour notre patrimoine marin. Autant de raisons pour lesquelles nous nous déclarons totalement défavorable à ce projet. A la place, nous souhaitons plutôt une plateforme pour des bateaux d'une taille bien plus petite et adaptée à la baie.
Il est probable que les arguments environnementaux, pourtant fondamentaux, ne feront pas le poids face aux enjeux et aux pouvoirs financiers et politiques. Voici donc nos recommandations.

Impact des travaux.

Il est prévu un terrassement de 15.000 m^3 (agrandissement des quais existants) ainsi que le dragage de 16.000 m^3 de sédiments à l'aide d'une grue sur barge. Quelles précautions seront prises pour éviter la mise en suspension des polluants contenus dans les sédiments dragués, la formation d'un panache turbide néfaste à la photosynthèse des plantes et à la respiration des animaux marins ? Où se fera l'évacuation des matériaux dragués ? Surtout pas en baie de la Ciotat ! Le déroctage doit se faire en partie à l'aide d'explosifs. Quelles précautions seront prises pour éviter l'effet néfaste de l'onde de choc sur la faune marine ? Autant d'impacts pouvant s'exercer en synergie.

Propositions pour réduire les impacts de fonctionnement.

Nous demandons expressément de réduire autant que l'on peut les impacts de fonctionnement du chantier naval sur ces richesses. Les moyens techniques existent, encore faut-il les imposer !

Amarrage.

Il s'agit de navires de l'ordre de 4000 tonnes et de plus de 100 mètres de long, utilisant des ancres dont le poids et le volume sont synonymes de dévastation des fonds. Il faut donc leur interdire, par une règlementation locale adaptée, de s'amarrer, en attente, sur des fonds de moins de 40 mètres, respectant la limite des prairies sous-marines de posidonies. A proximité des infrastructures d'accueil remettre en service les coffres et corps morts, ou mieux utiliser le prolongement des jetées en les équipant de bites adaptées.

Mesures de confinement pour les peintures antifoulings (PAF).

Les « PAF » constituent la menace la plus grave. Ces navires bénéficient, en effet, d'une dérogation qui s'applique aux bateaux de plus de 25 m, celle de pouvoir utiliser les dérivés de l'étain, les trop fameux organostanneux ! Ces composés ont été responsables de l'empoisonnement de la flore et de la faune atlantiques. Tout le monde a encore en mémoire, la destruction des parcs d'ostréiculture notamment du Bassin d'Arcachon de 1975 à 1982. Cette pollution fit scandale parce qu'elle touchait de plein fouet les ostréiculteurs et mytiliculteurs en particulier et les

pêcheurs plus généralement. Il a été calculé qu'un pétrolier de 125 00 tonnes nécessitait 65 tonnes de PAF ! Le calcul est facile à faire avec les futurs navires du Shipyards ! Aux dérivés de l'étain peuvent s'ajouter d'autres PAF à base de cuivre très toxiques pour les organismes marins et bien d'autres poisons encore plus toxiques si on a à faire à des navires étrangers appartenant à des pays sans réelle règlementation.

Une station d'épuration à 100 % et à zéro rejet.

Pour l'ensemble de ces raisons, les opérations d'enlèvement de l'ancienne peinture et celles d'application de nouvelles couches de PAF doivent se faire en enceinte étanche, sans aucun rejet en mer. Tout ce qui résulte de ces opérations sur les coques des navires doit passer par un traitement à l'aide d'une station d'épuration adaptée, épurant à 100 %, sans aucun rejet en mer.

Il serait scandaleux de ne pas prendre en compte de tels dispositifs de sauvegarde des richesses marines du Parc national terrestro-marin des calanques !

Avis défavorables au projet.

Il nous parait important de rappeler que deux organismes de poids se sont déclarés défavorables à ce projet. Il s'agit :

- Du service chargé de la police de l'eau de la direction départementale des territoires et de la mer. Cet organisme a déclaré que ce projet était de nature à affecter de façon notable les espaces marins du Parc national de Calanques.

- Du Conseil scientifique du Parc national des Calanques qui s'est déclaré défavorable au projet, contrairement au Bureau qui, lui, s'est déclaré favorable.

Il serait scandaleux de ne pas prendre en compte les avis de tels organismes !

Disparition des sentiers dans les Calanques

Nous constatons avec beaucoup d'étonnement et de tristesse la suppression inexorable et régulière des sentiers historiques et patrimoniaux du massif des Calanques au fil des éditions successives de la carte IGN.
Il suffit de comparer les jalonnements et balisages de sentiers sur les différentes éditions.
Si la carte IGN de 1978 sert de base on s'aperçoit que :

- sur la carte IGN de 2008 de nombreux sentiers jalonnés en couleur sont supprimés mais remplacés par des petits tirets noirs indiquant la présence de sentiers existants sur le terrain.

- sur la carte IGN de 2019 de nouveaux sentiers jalonnés de couleur ont disparu mais tous ces "disparus"ne sont même plus indiqués en tirets noirs comme s'ils n'avaient jamais existé ou n'existaient plus en réalité.

Les sentiers balisés sont supprimés, dit-on, pour des raisons de "sécurité" vis à vis du grand public. En effet, il est dit que les "touristes chaussés de tongs" risquent de suivre les balisages des sentiers et se retrouver dans des situations périlleuses.

Ce qui est plus étrange et incompréhensible est de constater que les sentiers non jalonnés, donc non balisés sur le terrain, disparaissent aussi du fond de carte IGN.

Plus grave est aussi de constater la disparition des noms mêmes des lieux-dits sur la carte. La liste des noms disparus est bien longue mais à titre d'exemple sur le secteur du Pas de l'Oeil de Verre les "heureux disparus"

sont : le cirque d'Esculape, le Socle de la Candelle, la Cheminée du Diable...et même le couloir du Candelon et le Candelon sont passés aux oubliettes. Gaston Rebuffat en serait scandalisé et horrifié!
Les sentiers du massif des Calanques appartiennent à l'histoire et au patrimoine du massif des Calanques, il est impératif de les préserver intégralement au sein du parc national des Calanques.

Un bon conseil : si vous possédez d'anciennes cartes du massif des Calanques, gardez les bien mais n'hésitez pas à les partager !

Bernard Hamel

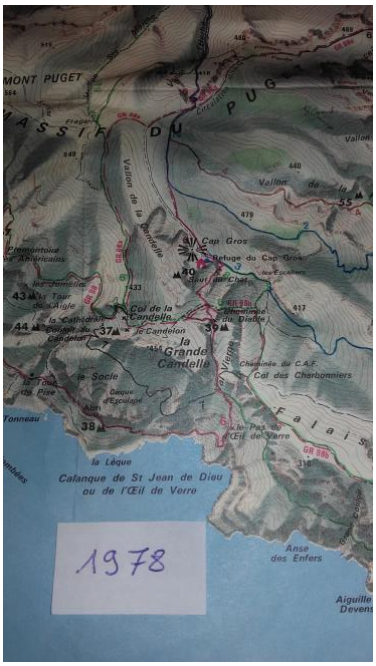

Photo B.Hamel

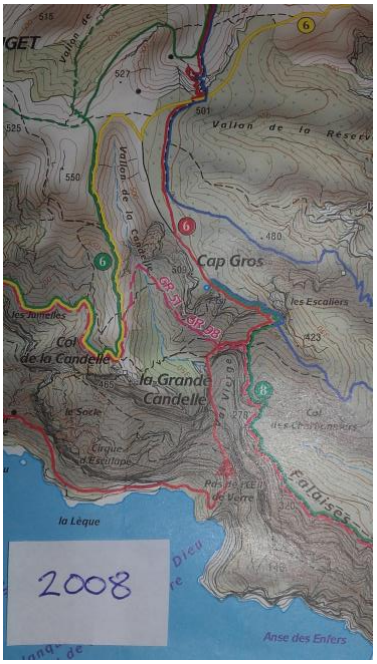

Photo B. Hamel

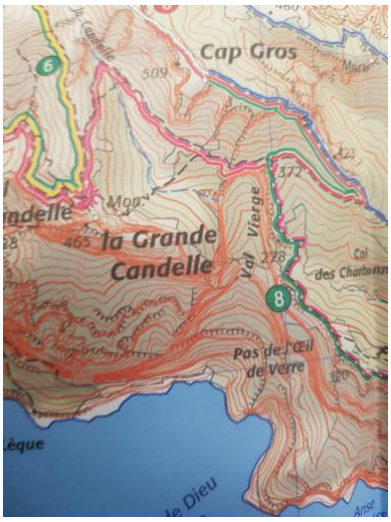

Photo B.Hamel

Durant l'été 2006 l'ONF avait prévenu le CAF qu'il allait « supprimer des sentiers potentiellement dangereux ».

Décision brutale et unilatérale qui a connu « son apothéose » avec le **déséquipement de l'oeil de verre** et provoqué une vive réaction.

Une pétition **CAF MP-UCL-CD13 FFCAM-CD13 FFME-Concept Environnemen**t a recueilli **5000 signatures.**

Lors de **réunions à la préfecture et au GIP**, il avait été dit que le PNC éviterait ce genre de situation » ! (Echo n°30)

Union Calanques Littoral

Photo prise en 2007 sur le plateau de Cadeiron (sentier noir)
Photo UCL

Un ami de la Nature s'en est allé...

La communauté scientifique vient de perdre un membre éminent avec la disparition de Jean-Claude SIGOILLOT, qui nous a quittés à l'âge de 69 ans, le 3 janvier dernier.

Chimiste de formation, il avait orienté ses recherches dans les années 80 pour tenter de résoudre un phénomène inexpliqué de dépérissement forestier observé sur la frange littorale méditerranéenne.

Ces études avaient permis de comprendre le mécanisme à l'origine de ce dépérissement et de mettre en cause un cocktail de micro-polluants véhiculé par les embruns, pour l'essentiel un mélange de tensio-actifs et d'hydrocarbures. Ces embruns pollués décapaient la cuticule des feuilles des végétaux littoraux, laissant ensuite libre cours à la brûlure secondaire induite par le sel porté par les embruns.

Après avoir quitté le laboratoire de microbiologie de la Faculté de Saint-Jérome, il avait pris la tête d'un laboratoire de l'INRA situé sur le campus de la faculté d'Aix-Marseille de Luminy. Ces recherches portaient sur l'utilisation des champignons filamenteux, tant en terme de valorisation énergétique que de traitement des sols pollués. Il avait aussi co-dirigé l'école d'ingénieur de Luminy.

Professeur d'université, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur et reçu les Palmes académiques en fin de carrière.

J'avais eu la chance de le rencontrer à ses débuts, pour poursuivre son travail sur l'impact des tensio-actifs sur l'herbier de Posidonies, dans le cadre de ma thèse conduite sous la houlette de mon ami et professeur Henry AUGIER.

Nous avions sympathisé et j'avais pu découvrir derrière cet homme brillant reconnu par ses pairs, un être d'une bonté inouïe et d'une générosité inépuisable.

Son départ laisse un vide immense et une peine profonde dans le cœur de ceux qui l'ont connu.

Gérard MONNIER-BESOMBES

A la devanture du libraire

Augier H., 2019. ***Trop nombreux, trop pollueurs, trop consommateurs… Où allons-nous ? Alerte : l'humanité en perdition, réagissons***. Libre et solidaire éditeur Paris, 2019, 371 p., 23 euros

Augier H., Dubout R., Guillaume C., Mazzoleni M., Nougier E., Plauchud J., 2019. ***Le livre noir des boues rouges.*** Libre et Solidaire éditeur Paris, 2019, 160 p., 14 euros.

Batho D., ***Ecologie intégrale. Le manifeste***. Editions du Rocher, 2019, 120 p. 9,9 euros

Godfrey-Smith P., ***Le Prince des profondeurs***. Flammarion, 2018, 252 p. (pieuvre intelligence).

Hage M.P., ***Qui sommes-nous pour traiter ainsi les animaux ?*** Libre et Solidaire, 2018, 223 p.

Herbaux F., ***Les nuits blanches de Pythéas, le Marseillais***. Editions Mémoires Millénaires Saint-Laurent-du-Var, 2016, 512 p., 16 euros.

Jouventin P., Latouche S., Paquot T., ***Pour une écologie du vivant. Regards croisés sur l'effondrement en cours***. Libre et Solidaire, 2019, 166 p., 17 euros.

Klein N., ***Plan B pour la planète : le new deal vert.*** Actes Sud, 2019, 412 p., 23 euro

Moret B., ***La famille zéro déchets***. Le Lombard, 2019, 127 p., 19,99 euros (Il s'agit d'une BD pour sensibiliser la jeunesse.

Ouvrage collectif, ***Le guide nature à la campagne***. Salamandre, 2018, 167 p, 17,00 euros).

ADHÉSION – FAITES ADHÉRER VOS AMIS

Ce sont les cotisations qui permettent à UCL de mener à bien la mission qu'elle s'est donnée et que vous lui confiez : ***protéger le massif des Calanques contre toute dégradation***.

Je soussigné (e) : ..... Demeurant: .....

.....

Portable : ..... Adresse e-mail: .....

Adhère à UCL pour l'année 2020

Adulte :	à partir de :	20 euros	**Membre donateur** :	à partir de :	30 euros
Couple :	à partir de :	30 euros	**Association** :	à partir de :	50 euros
Mineur, Etudiant :	à partir de :	10 euros	**Parrainage** :	à partir de :	50 euros

Pour ceux qui le souhaitent

Participation en sus pour recevoir l'Echo des Calanques par la poste : 20 euros
(Prix de revient d'un numéro : 5 euros).

À envoyer à la trésorière *:* Chantal Thomas, 81 boulevard Chave, 13005 Marseille.

L'Echo des Calanques est édité par l'association **Union Calanques Littoral**, 16, traverse des Baudillons – 13013 Marseille
N° ISSN: 1251-.3741
Directeur de la publication : Henry Augier. Imprimé par nos soins avec la participation de Renée Dubout, Jacky Plauchud,, Catherine Vieilledent, Christian Guillaume, Eliane Nougier.
Mise en page : Eliane Nougier